



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION	<p>L'an deux mil vingt cinq Le 09 septembre à 20 heures 30</p> <p>Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Boris DUBUC, Maire.</p>
DATE D'AFFICHAGE	<p><u>Etaient présents</u> : DUBUC Boris, BACHELET Jacques, BONFILS Raymond, DAMBRY Christine, DUBOURDONNAY Xavier, Annick GUILLON, Benoît LUCAS, Jean-Marie NOEL, Gaëlle SPINNER, Sandrine THOREL</p> <p><u>Etaient absents</u> : Jean-Luc BERTHELOT, Isaline HAMEL</p>
	<p><u>Procurations</u> : Philippe DIMARCO donne procuration à Jean-Marie NOEL Cindy MORELLEC donne procuration à Annick GUILLON Géraldine EUDIER donne procuration à Boris DUBUC</p> <p>Mme Cindy MORELLEC a été élue secrétaire de séance.</p>
NOMBRE DE CONSEILLERS	<p>EN EXERCICE 15</p> <p>PRESENTS : 10</p> <p>VOTANTS : 13</p> <p>PROCURATIONS : 3</p> <p>OBJET :</p>
	<p>M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.</p> <p>M. le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes : accompagnement au quotidien des agents techniques, palinification du travail, mise en œuvre des projets dans le secteur technique, gestion du parc matériel de la collectivité, gestion du patrimoine bâti et de l'ensemble des infrastructures de la collectivité.</p> <p>Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 09 septembre 2025, un emploi permanent de responsable du service technique relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade de adjoint technique à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35 heures (35/35ème).</p> <p>Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par :</p> <p>Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0</p>

Envoyé en préfecture le 12/09/2025

Reçu en préfecture le 12/09/2025

Publié le 12/09/2025

ID : 076-217605575-20250909-00_057_16-DE

SLOW

- De créer un emploi permanent sur le grade de adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de accompagnement au quotidien des agents techniques, palinification du travail, mise en œuvre des projets dans le secteur technique, gestion du parc matériel de la collectivité, gestion du patrimoine bâti et de l'ensemble des infrastructures de la collectivité à temps complet à raison de 35 heures (35/35ème), à compter du 1^{er} octobre 2025.

- La dépense correspondante est inscrite au chapitre 012 article 6411 du budget primitif de l'année 2025.

Transmission contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Boris DUBUC.

